

## Conditions générales d'accès à [www.cibtp-no.fr](http://www.cibtp-no.fr)

L'adhésion au site Internet [www.cibtp-no.fr](http://www.cibtp-no.fr) de l'association Congés Intempéries BTP- Caisse du Nord-Ouest, ci-après dénommée CIBTP Nord-Ouest, est subordonnée à l'acceptation des conditions générales prévues aux articles ci-après.

### Article 1 : Le site Internet

Le site Internet de CIBTP Nord-Ouest comporte 3 espaces distincts :

- **L'espace public** : Il est constitué par un service en ligne d'informations présentant les activités et les missions de la Caisse. Cet espace est ouvert au public.
- **L'espace « Salariés »** : Il est constitué par un ensemble de services en ligne réservé aux salariés ayant perçu un paiement et disposant d'un code d'accès. Cet espace réservé permet au salarié d'avoir accès à des services personnalisés, tels que la consultation de l'historique de ses paiements, de ses prochaines dates de congés, etc.
- **L'espace « Entreprises » / « Tiers Déclarant »** : Il est constitué par un ensemble de services en ligne réservé aux seules personnes habilitées par les entreprises adhérentes à CIBTP Nord-Ouest et disposant d'un droit d'accès. Cet espace réservé permet à l'entreprise adhérente d'avoir accès à des services personnalisés.

### Article 2 Modalités d'accès à l'espace « Entreprises » / « Tiers déclarant »

Le représentant légal de l'entreprise adhérente qui souhaite accéder aux différents services de l'espace « Entreprises » / « Tiers déclarant » nomme un administrateur qui sera le seul correspondant reconnu de CIBTP Nord-Ouest.

La désignation de cet administrateur est faite sous la seule et entière responsabilité de l'entreprise adhérente.

CIBTP Nord-Ouest, à réception de la présente convention (modèle ci-dessous), inscrit l'entreprise adhérente au service en ligne de l'espace « Entreprises » / « Tiers Déclarant » et lui attribue un numéro de convention.

Elle délivre alors à l'administrateur son identifiant de connexion, son mot de passe ainsi que son numéro de convention.

Lorsque le responsable de l'entreprise met fin aux fonctions de l'administrateur, il en avise immédiatement CIBTP Nord-Ouest par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

### Article 3 : Compétences de l'administrateur

L'administrateur désigné par l'entreprise est habilité pour l'ensemble des services en ligne de l'espace « Entreprises » / « Tiers déclarant » du site CIBTP Nord-Ouest. Il dispose de l'ensemble des droits de consultation et de modification.

L'administrateur désigné par l'entreprise adhérente peut toutefois demander la création de comptes pour d'autres utilisateurs internes ou externes à l'entreprise.

Les identifiants de connexion seront dans ce cas envoyés directement aux personnes concernées.

L'administrateur désigné par l'entreprise adhérente, peut, dans la limite de ses propres compétences, gérer, supprimer, modifier l'ensemble des habilitations des comptes utilisateurs liés à l'entreprise sur un ou plusieurs des services en ligne du site de CIBTP Nord-Ouest. Lorsque l'administrateur met fin aux habilitations d'un utilisateur, il en avertit CIBTP Nord-Ouest immédiatement.

## Article 4 : Le téléréglement

Vous pouvez télérégler vos cotisations. Il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées bancaires à partir de votre espace en ligne. Une autorisation de prélèvement sera générée. Vous devez envoyer un exemplaire de cette autorisation à votre banque et un second à CIBTP Nord-Ouest avec un RIB. Vous devez en conserver un exemplaire. Une fois le formulaire de prélèvement et le RIB reçus, nous validons votre demande et la fonction de téléréglement apparaît sur votre espace en ligne.

Vous pouvez enregistrer plusieurs RIB. Dans ce cas, vous devez nous envoyer une autorisation de prélèvement pour chacun d'entre eux.

## Article 5 : Ouverture de nouveaux services

L'entreprise adhérente est informée par CIBTP Nord-Ouest lors de l'ouverture de nouveaux services en ligne sur l'espace réservé de son site Internet.

A cette occasion, l'administrateur reconsidère le cas échéant les habilitations des utilisateurs.

## Article 6 : Indisponibilités

Par ailleurs, si le site et les services qui le composent sont en principe accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il n'est pas exclu qu'ils fassent l'objet de pannes, interventions de maintenance ou autres événements de nature à perturber le service. Toute panne relevant de CIBTP Nord-Ouest se traduira par l'émission d'un message indiquant à l'utilisateur l'indisponibilité du ou des services ou le non-enregistrement des informations saisies. Dans ces hypothèses, les utilisateurs devront utiliser les autres moyens mis à leur disposition (téléphone, courrier...) pour effectuer leurs démarches, en particulier celles qui sont soumises à une date limite. CIBTP Nord-Ouest ne saurait être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects subis par l'utilisateur.

## Article 7 : Interruption de l'utilisation des services à l'initiative de l'entreprise

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

L'administrateur, ou à défaut le représentant légal de l'entreprise adhérente, peut, à sa convenance et à tout moment, décider de ne plus utiliser les services en ligne de l'espace réservé du site CIBTP Nord-Ouest. Il en informe CIBTP Nord-Ouest par courrier portant la date à laquelle l'entreprise n'utilisera plus le service.

## Article 8 : Suspension ou interruption des services à l'initiative de CIBTP Nord-Ouest

CIBTP Nord-Ouest peut être amenée pour des raisons législatives, réglementaires, techniques ou de simple opportunité à suspendre ou interrompre de façon définitive les services en ligne du site Internet CIBTP Nord-Ouest.

L'administrateur ou à défaut le représentant légal en est informé par les moyens les plus diligents.

## Article 9 : Conditions des services télématiques.

Les services télématiques mis à disposition des entreprises et éventuellement ouverts ultérieurement, ne sont que des moyens supplémentaires mis en œuvre par CIBTP Nord-Ouest, en parallèle avec les procédures habituelles.

Ils n'apportent donc aucune modification aux dispositions des statuts et règlement intérieur de CIBTP Nord-Ouest.

Les entreprises utilisatrices sont tenues aux obligations en termes d'obligation déclarative, d'exigibilité et de paiement.

Les opérations réalisées dans ces conditions engagent en particulier la responsabilité de l'entreprise dans les mêmes termes et conditions que si elles avaient été effectuées, sous sa signature, sur les différents supports standards originels (de nature légale ou réglementaire) auxquels ce procédé de transfert se substitue, ou par document écrit spécifique.

Toute transaction opérée auprès de CIBTP Nord-Ouest au nom de l'entreprise est réputée émaner d'une personne habilitée, y compris lorsqu'elle provient d'un tiers extérieur à l'entreprise, alors réputé utilisateur habilité, (quelle que soit la modalité retenue pour ce faire), et engage l'entreprise.



Coller ici votre carte de visite.

### **Demande d'adhésion à [www.cibtp-no.fr](http://www.cibtp-no.fr)**

Nom ou Raison sociale de l'entreprise\* : .....

N° adhérent à CIBTP NO \* : .....

N° SIRET \* : .....

Je soussigné (e), .....

.....

Représentant (e) de l'entreprise en qualité de .....

.....spécialement habilité aux fins de la présente, désigne en qualité d'administrateur dans le cadre des conditions générales d'accès à l'espace Entreprises réservé du site Internet [www.cibtp-no.fr](http://www.cibtp-no.fr):

• M.       Mme

• Nom\* : ..... Prénom\* : .....

• N° Téléphone ..... N° Télécopie : .....

• Adresse Mél\* : .....

A....., Le,.....

Signature et Cachet \*

Ce formulaire est à nous retourner dûment complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous vous communiquerons vos identifiants d'accès au site Internet de la Caisse.

\* mention obligatoire

## Autorisations d'habilitations internes

Indiquez-nous la liste des utilisateurs à qui vous déléguez des droits à partir de votre espace en ligne pour qu'ils puissent recevoir des identifiants.

La notice «gestion des habilitations» téléchargeable à partir du site vous y aidera.

---

Entreprise ..... N° adhérent .....

Nom \* .....

Prénom\* : .....

Mél\* : .....

---

Entreprise ..... N° adhérent .....

Nom \* .....

Prénom\* : .....

Mél\* : .....

---

Entreprise ..... N° adhérent .....

Nom \* .....

Prénom\* : .....

Mél\* : .....

---

Entreprise ..... N° adhérent .....

Nom \* .....

Prénom\* : .....

Mél\* : .....

---



Coller ici la carte de visite  
de votre expert-comptable.

## Autorisation cabinet comptable

Merci de remplir et signer le formulaire ci-dessous et de nous le retourner. A sa réception, CIBTP Nord-Ouest créera elle-même l'utilisateur externe désigné comme utilisateur de votre espace Entreprises. Vous pourrez ainsi lui déléguer des droits à partir de votre espace en ligne pour qu'il puisse recevoir des identifiants. La notice «gestion des habilitations» téléchargeable à partir du site vous y aidera. Dès que vous aurez effectué votre demande en ligne, les identifiants lui seront envoyés par mél.

Je soussigné(e) (1)

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

Né(e) le ..... à .....

.....

Administrateur Internet de l'entreprise\* .....

Numéro SIRET\* .....

Affiliée à la Caisse sous le numéro\* .....

autorise par la présente CIBTP Nord-Ouest à, selon les modalités précisées dans les conditions générales, instituer « utilisateur » de mon espace Entreprises :

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Nom du cabinet comptable\* .....

adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél ..... Fax .....

Mél\* .....

N° Siret .....

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du représentant légal  
précédée de la mention « lu et approuvé »\*

(1) A remplir par le représentant légal de l'entreprise  
\* Mentions obligatoires